



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 7898

### Texte de la question

M. Daniel Colin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations des maitres de l'enseignement prive concernant la retraite et lui demande quelles mesures sont envisagees pour que le principe de parite inscrit dans la loi no 59-1557 du 31 decembre 1959 s'applique a leur retraite et ne soit pas demantele par la mise en oeuvre de la reforme des regimes de base.

### Texte de la réponse

Un groupe de travail technique, a caractere interministeriel, etudie les conditions de retraite des maitres de l'enseignement prive par comparaison avec les agents publics. Il va deposer ses conclusions d'ici a la fin de la presente annee. Il conviendra d'etudier les incidences sur les retraites des maitres contractuels des recentes modifications introduites dans le regime general de la securite sociale. Un decret du 28 aout 1993 prevoit en effet l'allongement de la periode de cotisation et du salaire de reference. Les dispositions necessaires devront etre prises pour que soit respecte le principe de parite, selon des modalites qui seront definies tres prochainement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Colin Daniel](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7898

**Rubrique :** Retraites : generalites

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 1993, page 3990

**Réponse publiée le :** 31 janvier 1994, page 489